

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 26 juin 2024

Délibération N°2024-29**Modalités d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024
Finances
2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER
Directions
4. **Administration** : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
5. **Biodiversité** : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique
Questions diverses

Membres présents**Pour la CTM** → Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -**Pour les Communes****→ Membres Titulaires** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMBOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULTAT (Schoelcher).**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – – Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).
→Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).**Membres titulaires absents****→CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.
→Communes : – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) -. Mr L. OCCOLIER (Vauclin).
→Communautés d'agglomération : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).**Membres titulaires absents excusés** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	07
Vote	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
10 juin 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu l'article L.2321-2 du CGT qui rend l'amortissement obligatoire pour les collectivités locales ;
- Vu l'article R2321-1 du CGT qui prescrit la liste détaillée des immobilisations assujetties à l'amortissement ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°19-22 du 9 avril 2019 du SM/PNRM portant sur la révision des taux d'amortissement des biens ;
- Vu la délibération n°23-81 du 29 novembre 2023 portant modification du Règlement Budgétaire et Financier du SM/PNRM ;
- Vu le Règlement Budgétaire et Financier du SMPNRM et notamment son article III-3 portant sur le traitement des amortissements ;

Il convient de mettre en place au Syndicat Mixte du PNRM la transposition des imputations en M57 des immobilisations amortissables et la modification des durées conformément à la réglementation en vigueur.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte tel que décrit dans le tableau en annexe, la transposition en M57 des imputations des biens amortissables et les modifications des durées à compter du 1er janvier 2024.

Article 2

Précise que les amortissements déjà en cours se poursuivront selon les modalités prévues initialement, conformément à la délibération n° 19-22 du 9 avril 2019.

Article 3

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024



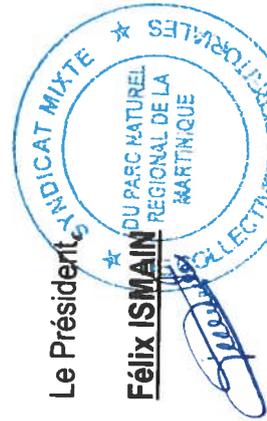
Le Président,

Félix ISMAIN





IMPUTATIONS	LIBELLE	DESCRIPTION DE L'IMMOBILISATION (à titre indicatif)	DUREE D'AMORTISSEMENT
		Biens dont la valeur est inférieure à 750 euros	1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification, et de révisions des documents d'urbanisme.	Frais d'études, d'élaboration, de modification, et de révisions des documents d'urbanisme.	10
2031	Frais d'études.	Frais d'études.	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautique	2
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Plantations d'arbres et d'arbustes	20
2128	Autres agencements et aménagements	Autres agencements et aménagements	20
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	50
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	Autres installations, matériel et outillage technique	6
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres matériels de transport	Véhicules	8
21828	Autres matériels de transport	Véhicules de plus de 3,5 tonnes, remorque, tracteur	8
21828	Autres matériels de transport	Bateau, scooter des mers	5
21838	Autres matériels informatiques	Autres matériel informatique	5
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	Matériel de téléphonie	Matériel de téléphonie	5
2186	Cheptel	Cheptel	10
2188	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	5



Le Président

Félix ISMAÏN